



Mesdames et Messieurs les Députés

N/R : CC/NA

Paris, le 10 juillet 2012

Objet : *EVS et aide administrative des directeurs d'école*

*Madame la Députée
Monsieur le Député,*

Je me permets de vous alerter sur la situation des salariés en CUI recrutés sur les emplois de vie scolaire dans l'Education nationale, en lien avec l'aide administrative aux directeurs d'école.

Notre objectif est double. D'une part, nous souhaitons que toutes les personnes qui n'ont pas épuisé la possibilité de 24 mois de leur CUI puissent être maintenues sur ces emplois. D'autre part, nous voulons, dans le même temps, le maintien du niveau de l'aide administrative aux directeurs d'école. Elle avait considérablement diminué sous la mandature précédente et nous constatons aujourd'hui que, malgré les signes positifs donnés par le gouvernement, leur traduction sur le terrain est très en deçà des attentes.

Dès sa prise de fonction, le gouvernement a annoncé le renouvellement de 15 000 contrats aidés à la rentrée 2012. Suite à cette annonce, avec notre union interprofessionnelle l'Unsa et notre fédération l'Unsa éducation, nous sommes intervenus auprès des cabinets du Président de la République, du Premier ministre et du ministre de l'Education nationale. Nous avons alors obtenu le principe du réemploi des salariés occupant ces contrats et n'ayant pas atteint la durée maximale juridique des 24 mois.

Aujourd'hui, nous constatons que malgré cette décision, traduite par des instructions du ministère du Travail et de l'Education nationale, beaucoup d'ayants droits sont écartés systématiquement du réemploi. Faute d'un examen attentif de chaque situation, ces salariés en situation déjà précaire vont subir une interruption de contrat et de fait, se retrouver chômeurs. Pour le SE-Unsa, cela n'est pas acceptable.

Il semble qu'au-delà de difficultés liées à l'annonce tardive de ces mesures, certains décideurs locaux (Préfets de région, Recteurs, DASEN...) freinent l'application de ces décisions, préférant opérer de nouveaux recrutements à la rentrée.

Nous vous alertons car votre rôle de vigilance parlementaire doit pouvoir s'exercer pour que des mesures soient prises afin de permettre leur réemploi à la rentrée.

En effet, ces EVS occupent diverses fonctions dans l'Education nationale : assistance handicap, aide administrative aux directeurs d'école, aide à la surveillance dans les collèges. Dans le même temps, le gouvernement a annoncé, outre leur renouvellement, la création de 1500 postes d'AVSi pour répondre aux prescriptions des MDPH et la création de 500 postes d'assistants de prévention dans les établissements du second degré pour la rentrée.

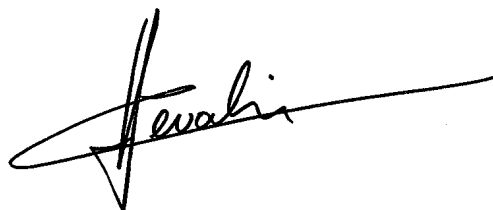
Si bien évidemment, l'assistance au handicap doit être traitée avec attention, nous observons que ces choix se font une nouvelle fois au détriment de l'aide administrative aux directeurs d'écoles. Dans la majorité des départements, ils vont donc connaître, dès la rentrée, une nouvelle dégradation des moyens pour assurer au mieux leur fonction.

En tant qu'élu(e) de proximité, vous connaissez bien les directrices et directeurs d'école. Cette aide plébiscitée sur le terrain avait permis de faciliter le fonctionnement des écoles, notamment du point de vue du secrétariat et de l'accueil des familles. Sa disparition, si elle devait se confirmer, enclencherait de fait un conflit à la rentrée.

Le SE-Unsa a salué la refondation de l'École et la priorité donnée au primaire. Les directeurs constituent un maillon essentiel des évolutions importantes à venir. Ils ne doivent pas être oubliés.

Je vous remercie par avance d'intervenir pour le rétablissement des EVS et donc de cette aide précieuse pour un bon fonctionnement du service public.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général